

Règlement intérieur du BL2A-

Engagement à l'adhésion

1/ Objet du présent règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association du Brissac Loire Aubance Athlétisme (BL2A) dans le cadre de ses statuts. Il doit notamment aider les dirigeants, entraîneurs, juges, athlètes et parents des jeunes athlètes dans leur rôles respectifs au sein de cette association.

Ce règlement est consultable par l'ensemble des membres lors de leur adhésion. Il devra être approuvé par l'adhérent (et son représentant légal si il est mineur).

2/ Présentation du club

Le BL2A est né en mai 2018, sa mission étant de faire pratiquer l'athlétisme auprès des jeunes et des adultes souhaitant découvrir ses disciplines, le tout dans un esprit convivial et familial.

Le BL2A est géré par un comité directeur dont les membres sont élus par les adhérents de l'association lors de l'assemblée générale annuelle. Les postes de président, secrétaire et trésorier (et éventuellement leurs suppléants) sont désignés en interne par ce comité à la suite des Assemblées Générales. Les activités du club sont réparties et organisées par des commissions, animées par des membres du comité, des bénévoles ou des salariés, chargés de faire des propositions au comité directeur.

Le BL2A est affilié directement à la Fédération Française d'Athlétisme et suit donc les règlements qui en découlent, notamment lors des compétitions.

3) Organisations des entraînements

Le BL2A est utilisateur :

- Des installations municipales du complexe du marin à Brissac où il peut disposer de la piste, du terrain synthétique ou engazonné, des vestiaires et des espaces verts y attendant qu'il partage avec les diverses associations sportives et les établissements scolaires de la commune selon des créneaux planifiés. Ces créneaux sont validés généralement fin juin, début juillet avec la commune. De fait, au moment des inscriptions, le club peut ne pas avoir encore la confirmation définitive des créneaux qui seront alloués pour la saison suivante.

Les dates et les heures d'entraînements selon les catégories d'athlètes sont publiés sur le site internet du club (sous réserve de confirmation par la mairie).

Il n'y a pas d'obligation à participer à toutes les séances d'entraînement, chaque athlète étant responsable de son programme athlétique en fonction de ses objectifs et contraintes personnelles.

Pendant les vacances scolaires, les entraînements peuvent être suspendus ou allégés (à voir avec les entraîneurs)

Séances d'essai :

Pour les jeunes, des essais sont possibles lors des portes ouvertes programmées généralement en juin. En dehors, ces essais ne sont possibles qu'après éventuel accord avec l'entraîneur concerné et selon les places disponibles.

Pour les adultes, les essais peuvent se faire à raison de 2 séances maximum le mardi soir sur le mois de septembre ou de 1 séance sur le reste de l'année à partir d'octobre, ceci pour garantir sécurité, qualité des entraînements et pour nos assurances.

Recommandations générales pour les athlètes :

- S'engager à être à l'heure ou informer l'encadrant des contraintes éventuelles.
- S'engager à respecter les lieux (Vestiaires, pistes, terrains...) et leurs matériels.
- Utiliser une tenue de sport adaptée.
- Prévoir de l'eau pour s'hydrater régulièrement et si besoin apporter les médicaments utiles (traitement en cas de crise d'asthme, ...)
- Avertir l'entraîneur avant le début de la séance en cas de douleur ou de blessure.

Chaque adhérent doit avoir une attitude de respect et d'écoute envers les divers responsables du club et les autres licenciés. Toute attitude antisportive, de violence verbale ou physique envers autrui (coéquipiers, adversaires, juges entraîneur, spectateur...), envers les lieux et ou le matériel au sein du club et sur les lieux de compétitions est passible d'une suspension de séance d'entraînement ou de compétition.

À toute récidive, le comité directeur examinera la gravité des faits et pourra prononcer l'exclusion temporaire ou définitive du licencié sans droit au remboursement des frais d'inscription.

Recommandations particulières aux accompagnateurs des jeunes enfants :

- Vérifier que l'entraîneur est arrivé. Il peut avoir un empêchement et un enfant laissé sans vérification à la porte du stade se retrouvera seul.
- Être à l'heure notamment à la fin de la séance afin de limiter l'attente de l'entraîneur qui ne peut pas partir tant qu'il reste un enfant.
- Ne pas hésiter à informer l'entraîneur des difficultés que l'enfant peut rencontrer (problème familial, difficulté au niveau du groupe d'entraînement, observation médicale...)

La responsabilité civile de l'association couvre la période du début programmé jusqu'à la fin de la séance. La responsabilité civile de l'athlète ou des parents s'inscrit donc en dehors de cette période, soit avant le début prévu de l'entraînement et après la fin de celui-ci.

4/ Participation et présence aux compétitions

Il n'y a pas d'obligations à participer à toutes les compétitions, chaque athlète étant libre de son niveau d'implication athlétique en fonction de ses objectifs et contraintes personnelles.

Toutefois la participation à quelques compétitions est encouragée à plusieurs fins notamment pour les plus jeunes :

- Renforcement de la confiance en soi,
- Constitution de repères de performance individuelles pour mieux appréhender sa progression,
- Renforcement de l'appartenance au groupe grâce aux épreuves à classement par équipe (équip'athlé, interclubs, ...)

Organisation :

Les compétitions Jeunes sont choisies par l'entraîneur qui recense les athlètes intéressés plusieurs semaines avant la date de la compétition et effectue les démarches d'engagements. Une fois l'engagement effectué auprès de l'instance concernée (club organisateur, comité départemental, ligue régionale, ...), il est important de prévenir l'encadrement en cas d'empêchement, et ce le plus tôt possible.

Ne pas oublier le maillot du club (obligatoire pour concourir), la licence et bien sûr les chaussures et le short ! Voir avant le jour du départ avec l'encadrement pour disposer d'un maillot si nécessaire. Pour certaines épreuves, (cross notamment), penser à apporter des épingles à nourrice pour la fixation des dossards.

Pour les compétitions officielles adultes (pistes, championnats FFA), le club pourra faire les inscriptions groupées... Pour les autres épreuves (courses ou épreuves hors pistes, non officielles), c'est l'athlète qui se chargera de ses propres inscriptions.

La compétition :

Chaque athlète doit s'efforcer de participer dès lors qu'il est inscrit, sa confirmation se faisant de manière individuelle généralement le jour de l'épreuve sur place au moins ½ heure avant le début de l'épreuve. Il doit donc être à l'heure, c'est-à-dire être arrivé avant l'heure de clôture des confirmations !

5) Contribution au développement du club

Le BL2A est donc une association animée essentiellement par le bénévolat et ayant pour objectif principal de favoriser l'épanouissement individuel et collectif au sein de l'activité athlétique.

Chaque licencié (dirigeant, officiel, entraîneur ou athlète) est membre de l'association et participe donc à ce titre à la vie du club, notamment par son implication dans les activités sportives ou par son vote lors des assemblées.

L'adhésion au BL2A est un engagement réciproque entre l'association et ses adhérents. Il ne s'agit pas d'un rapport prestataire/client avec les licenciés. Nous sommes, dans un club, au sein d'une communauté de vie, de valeurs, dont les membres sont parties prenantes d'un projet collectif. Titulaires de droits et de devoirs dans le cadre statutaire associatif, ils ont à faire vivre ce projet collectif, dans une construction sociétale partagée. Chaque adhérent ou parent d'adhérent dispose au sein du club de la pleine liberté de son investissement personnel. Le club encourage la participation à diverses activités telles que :

- Engagement au sein du comité directeur, ou dans une des commissions (jeunes/animation/courses/équipement...),
- Assistance bénévole à minima une fois dans l'année lors des manifestations organisées par le club (courses Anjou'R et Nuit, cross du courrier de l'ouest, plateau jeunes...),
- Formation d'officiel pour représenter le club dans les jurys aux compétitions,
- Accompagnement des jeunes dans les déplacements, dans les séances d'entraînement -à minima une fois par an pour les parents des Eveils et Poussins),
- Toute action visant à renforcer la convivialité et la qualité de vie au sein du club.

6/ Engagement des athlètes

En plus des engagements demandés précédemment, l'athlète doit avoir des attitudes et des comportements qui découlent de l'esprit sportif.

-Être assidu et ponctuel : ces devoirs s'appliquent à chacun, quel que soit son âge et son rôle.

Il s'agit de respecter les règles de la vie collective. Les retards nuisent à l'activité et perturbent le fonctionnement des groupes. La ponctualité est une marque de correction à l'égard des autres.

-Respecter autrui et être poli sont une nécessité absolue de la vie en communauté.

Tous les adhérents se doivent d'adopter un comportement correct. Le respect de la dignité d'autrui, proscrit rigoureusement toutes les manifestations qui conduisent à des actes d'incivilité qui détériorent les relations de vie commune et les lieux de pratique sportive. L'adhérent doit respecter les consignes des éducateurs.

L'adhésion au club et à ses valeurs implique également pour les athlètes :

- De porter le maillot du club sur les manifestations : lors des Championnats, des épreuves à label, sur les organisations ou co-organisations du club.
- D'avoir un comportement exemplaire sur le stade et dans le club à l'égard des autres adhérents, des entraîneurs et dirigeants, des parents et responsables du stade, du matériel et des lieux utilisés.
- D'accepter la diffusion de leur image : prise lors des entraînements, manifestations, compétitions et stages, sur les différents supports de communication du club (plaquette, site internet, réseaux sociaux etc) et des fédérations auxquelles le club est affilié.
- De respecter les règles de la fédération française d'athlétisme (règlements, antidopage...).

7/ Inscriptions et mutations

Les inscriptions sont traitées par des bénévoles. Il est demandé aux futurs licenciés de rendre des dossiers complets pour faciliter le traitement de ceux-ci (pièces justificatives, règlements...). Des majorations de tarifs pourront s'appliquer pour les dossiers visiblement non complets et retardataires à partir du 1^{er} octobre de chaque année.

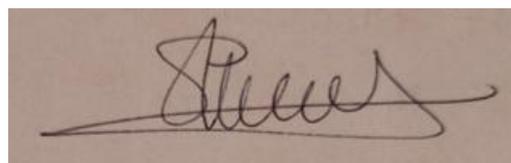
La mutation d'un athlète d'un club à un autre est un droit. Toutefois les charges de mutations (notamment les frais de dossiers) s'exercent pleinement sur les clubs et la prise en compte de ce surcoût peut être importante dans la trésorerie du club. Il est donc vivement encouragé de s'engager auprès du club pour une durée de 2 ou 3 ans minimum sauf cas de force majeure (déménagement, mutation, ...).

Le comité directeur se réserve le droit d'accompagner les conditions générales de mutation d'une caution financière restituée progressivement sur la période préconisée ou de demander un complément financier pour ce type de souscription.

Lu et approuvé intégralement le / / par :

L'athlète

pour le club du BL2A, Stéphanie Lhomme, la présidente



Son représentant légal